

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 25 Juillet 2019

Présents :

Etienne HAÏ, Nathalie CREPIN, Didier BASSET, Solange HERAULT, Jean-Marc POIGNANT, Claudine RENAUD, Marie-Claude RICHARD, Mikaël PHILIPPOT

Absents excusés :

Alexandre LEMARIÉ pouvoir à Etienne HAÏ
Gilbert MARINEL pouvoir à Solange HERAULT

Dominique BRISSON

Absents :

Mickaële RENARD
Martial QUETTE

La séance débute à 20 h 30

Marie-Claude RICHARD est nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 19 juin 2019
- APV Chemin piétonnier Route de Buire : demande de subvention complémentaire 2018
- Délibération Budgétaire Modificative : travaux Route de la Loge et Route de Buire
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 JUIN 2019

AISNE PARTENARIAT VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2018 POUR LE CHEMIN PIÉTONNIER ROUTE DE BUIRE (DEL 2019 25)

Concernant l'opération du chemin piétonnier de la Route de Buire, le Maire indique aux membres du Conseil que le dispositif Aisne Partenariat Voirie nous permet de demander un complément de subvention 2018 sur un linéaire de 115 ml de travaux supplémentaires dont le montant prévisionnel s'élèverait à 60 447.50 € HT ; la subvention pourrait être de 46% soit 27 805, 85 €, avec un reste à charge pour la commune de 44 731.15 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité cette demande de subvention.

Pour : 10

DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE : TRAVAUX ROUTE DE LA LOGE (DEL 2019 26)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles du budget de l'exercice 2019 relatifs aux travaux de voirie à réaliser Rte de la Loge, Rte de Buire et la réfection de la cour de la mairie ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives adéquates.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par des plus-values de recettes correspondantes.

Pour : 10

POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux de chauffage : il était devenu nécessaire de procéder au retrait de la chaudière située dans la maternelle ; elle a été enlevée et une nouvelle installation a été effectuée dans la chaufferie. Une tranchée traversant la cour a été réalisée pour passer les fourreaux. Cette tranchée a permis de refaire également le réseau d'eaux usées (suppression d'une fosse septique et raccordement à la fosse principale installée lors de la création de l'extension de la mairie en 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20

Vu par nous, Etienne HAY, Maire de la commune de Épaux-Bézu, pour être affiché le 03 août 2019.

A Épaux-Bézu, le 03 août 2019
Le Maire, Etienne HAY

